



Health innovation that matters

Date de publication :	1er février 2025	Approbateurs	Président, division Épilepsie globale ; Président, division Cardiopulmonaire ; VP, APAC et marchés en croissance ; Directeur financier ; Directeur juridique
------------------------------	------------------	---------------------	--

Code de conduite des tiers

1er février 2025

Dernière mise à jour : 25 janvier 2022



Date de publication :	1er février 2025	Approbateur	Président, division Épilepsie globale ; Président, division Cardiopulmonaire ; VP, APAC et marchés en croissance ; Directeur financier ; Directeur juridique
------------------------------	------------------	--------------------	--

Introduction

LivaNova est un leader mondial en matière de solutions cardiovasculaires et de neuromodulation, engagé dans la création de produits et de thérapies utiles qui changent des vies chaque jour. Nous comprenons et respectons l'obligation que nous avons envers nos patients, leurs familles et le personnel soignant, ainsi qu'envers nos partenaires commerciaux et l'environnement dans son ensemble.

Nous appliquons des principes, directives et politiques alignés sur les responsabilités éthiques, sociales et environnementales, et nous respectons les normes les plus élevées en matière d'éthique et de conformité commerciale, conformément à notre [Code d'éthique et de conduite des affaires](#).

LivaNova applique les principes clés des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Nous pensons que notre entreprise ne peut réussir que si les droits de tous les travailleurs impliqués dans la chaîne de valeur de notre entreprise sont protégés et respectés, et notre volonté est de mener nos activités avec des fournisseurs, distributeurs, agents, revendeurs de produits, détaillants, consultants, travailleurs intérimaires et autres partenaires commerciaux (« Tiers »), qui partagent notre engagement à exercer nos activités de manière responsable et éthique. En conséquence, le présent Code de conduite des tiers (« Code ») décrit les normes et les attentes en matière de conduite professionnelle éthique et durable des Tiers collaborant avec LivaNova, ainsi que de leurs filiales, sous-traitants, sociétés affiliées, employés et agents (collectivement dénommés « Représentants »).

Conformité avec la législation et les normes du secteur

Nous attendons de tous les Tiers avec lesquels nous travaillons qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations locales et internationales applicables, en particulier dans les domaines de la lutte contre la corruption, du contrôle des exportations et des sanctions commerciales ainsi que de la lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants.

LivaNova exige des Tiers qu'ils mettent en œuvre des mesures de protection pour préserver la confidentialité de sa propriété intellectuelle et de ses informations confidentielles et empêcher toute utilisation ou divulgation non autorisée, conformément aux accords applicables.

La promotion et la vente des produits LivaNova sont strictement réglementées par les lois nationales et les normes du secteur des dispositifs médicaux. Nous attendons des Tiers impliqués dans nos activités de marketing et de vente qu'ils comprennent et respectent ces exigences légales et les [Directives du secteur](#).

Pour protéger notre chaîne d'approvisionnement et nos efforts de marketing, les Tiers doivent obtenir et conserver l'ensemble des autorisations, licences et enregistrements nécessaires.

Pratiques commerciales éthiques

Lutte contre la corruption – Les Tiers doivent mener leurs activités de manière éthique et avec intégrité. Les Tiers ne doivent pas accepter, offrir ou payer de pots-de-vin, ni s'engager dans toute autre incitation inappropriée, quels que soient le lieu, la situation ou la personne impliquée. Les Tiers doivent également s'assurer que leurs Représentants ne s'engagent pas dans de telles activités en leur nom. Les Tiers ne doivent pas verser de paiements de facilitation ni effectuer de paiements illégaux ou inappropriés en échange d'un traitement préférentiel.



Health innovation that matters

Les Tiers et leurs Représentants doivent s'assurer qu'ils tiennent des comptes, livres et registres précis, qu'ils soient conformes et acceptables au regard des principes comptables financiers standards et qu'ils interdisent les fonds non documentés dans les comptes et les versements de pots-de-vin.

Les Tiers ne doivent pas, eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'un Représentant ou d'un autre tiers, offrir de cadeaux ni de divertissements en échange d'un traitement préférentiel ou pour obtenir un contrat.

Les Tiers doivent s'assurer que leurs employés soient correctement formés aux lois et réglementations en matière de corruption, y compris, mais sans s'y limiter, le FCPA (loi contre la corruption d'agents publics à l'étranger) aux États-Unis, la loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act), le décret législatif italien 231/2001 et la loi brésilienne de lutte contre la corruption, le cas échéant.

Antitrust/Concurrence loyale – Les Tiers doivent se conformer aux lois antitrust et mener leurs activités de manière à favoriser une concurrence loyale sur le marché. Les Tiers ne doivent pas s'engager dans la fixation des prix, des boycotts illégaux, la limitation de l'offre ou la création d'un monopole dans le but d'éliminer la concurrence loyale.

Conformité des Tiers – Les Tiers doivent s'engager à respecter toutes les lois, réglementations et restrictions nationales et internationales applicables en matière de mouvements de produits, de logiciels et de technologies dans le monde entier. Les Tiers et leurs Représentants ne sont pas autorisés à mener des activités commerciales incompatibles avec, ou contraires à, toute loi ou réglementation relative aux exportations, aux importations, aux sanctions ou au boycott.

Conflits d'intérêts – Les Tiers doivent éviter toute relation ou action professionnelle ou financière qui pourrait constituer ou s'apparenter à un conflit d'intérêts. Il y a conflit d'intérêts lorsque des intérêts personnels passent avant, interfèrent, ou semblent interférer avec les intérêts de LivaNova. Cela peut inclure l'attribution de contrats à une autre partie lorsque le Tiers détient une propriété financière ou un avantage dans cette partie, ou si un parent, partenaire ou ami proche du Tiers est employé chez LivaNova.

Minerais provenant de zones de conflit – LivaNova s'engage à s'assurer que notre chaîne d'approvisionnement reflète nos valeurs et nos convictions, y compris le respect des principes d'approvisionnement responsable en matériaux pour nos produits. Les Tiers doivent soutenir nos efforts de conformité à la Section 1502 de la loi Dodd Frank relative à l'approvisionnement en minerais provenant de zones ou de régions à haut risque ou en conflit (par exemple, tantale, étain, tungstène ou or 3TG). Des informations supplémentaires concernant la position de LivaNova sur les minerais provenant de zones de conflit sont disponibles à l'adresse <https://www.livanova.com/en-us/about-us/ethics#conflict-minerals>.

Pratiques de marketing éthiques et interactions avec les professionnels de la santé (PS) – Les Tiers doivent se conformer à toutes les lois applicables qui régissent la promotion et la vente de nos produits, y compris, mais sans s'y limiter, les paiements aux professionnels de la santé, la commercialisation des produits LivaNova conformément à l'étiquetage approuvé et la publicité fidèle, précise et non trompeuse.

Les normes de comportement éthique qui régissent les interactions du secteur des dispositifs médicaux avec les professionnels de la santé, telles que les codes AdvaMed, MedTech, Mecomed et APACMed, fournissent des conseils sur les pratiques commerciales appropriées. Les Tiers doivent comprendre et respecter les exigences applicables à leur(s) marché(s).

Les Tiers doivent se conformer à toutes les lois et réglementations relatives aux paiements aux professionnels de la santé, y compris tout rapport requis sur les transferts de valeur, le cas échéant.

Bien-être animal et humain – Les Tiers qui participent à la recherche clinique, réalisent des tests ou fournissent des matériaux biologiques doivent se conformer aux directives, lois et réglementations internationales et nationales régissant la recherche animale et humaine. Les Tiers doivent s'assurer que tous les animaux et les êtres humains sont traités humainement et dans le respect des normes de bien-être les plus élevées.



Health innovation that matters

Titres/délit d'initié – Les Tiers peuvent obtenir des informations importantes non publiques sur LivaNova dans le cadre de leur relation avec la Société. Nous attendons des Tiers qu'ils gardent confidentielles les informations non publiques et il leur est interdit d'utiliser ces informations pour effectuer des transactions sur les titres de LivaNova.

Médias/Communiqués de presse – Sauf autorisation spécifique de LivaNova, les Tiers ne sont autorisés à partager aucune information liée à leurs activités avec LivaNova avec aucun média, y compris les plateformes de réseaux sociaux.

Droits humains, travail et emploi

Traitement humain, égalité et absence de discrimination – Les tiers doivent fournir un environnement de travail exempt de harcèlement, de menaces, d'oppression et d'abus physiques ou verbaux. Les Tiers ne doivent pas discriminer pour des raisons telles que la race, la couleur de peau, l'âge, le sexe ou l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, le handicap, l'état civil, la religion, l'affiliation politique et l'appartenance syndicale, ou tout autre statut protégé par la législation applicable.

LivaNova encourage et soutient les Tiers inclusifs et diversifiés dans leurs politiques et pratiques d'embauche.

Travail des enfants et jeunes travailleurs – LivaNova applique une politique de tolérance zéro en matière de travail des enfants. Les Tiers doivent se conformer aux lois et exigences locales en matière d'âge minimum d'admission à l'emploi et ne pas employer des enfants. Les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans qui peuvent légalement travailler ne doivent pas effectuer de travail dangereux, y compris la manipulation de produits chimiques, le travail physique éprouvant ou le travail de nuit. L'emploi de jeunes travailleurs doit être conforme aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et à toutes les lois applicables en matière d'âge, d'heures, de rémunération, de santé et de sécurité.

Travail forcé et trafic d'êtres humains – Les Tiers doivent s'engager à respecter et à soutenir les droits humains applicables aux travailleurs et à traiter ces derniers avec dignité et respect. Les Tiers ne doivent pas recourir au travail forcé ou à toute autre forme de travail involontaire, non rémunéré ou illégal. Les Tiers ne doivent pas réduire des personnes à l'esclavage ni s'engager dans la traite d'êtres humains. Les Tiers sont tenus de respecter les principes de la loi californienne sur la transparence de la chaîne d'approvisionnement et de la déclaration de la loi britannique sur l'esclavage moderne disponibles sur le site Web de LivaNova à l'adresse suivante : <https://www.livanova.com/en-us/home/about-us/our-ethics.aspx#modernslavery>.

Liberté de mouvement – Les tiers ne doivent pas restreindre de manière déraisonnable la capacité des employés à quitter le lieu de travail ou à mettre fin à leur emploi, y compris en conservant des copies originales des documents d'identification des employés tels que des passeports, des permis de travail, des documents d'immigration ou d'autres documents d'identité.

Salaires, avantages sociaux et heures de travail – Les tiers doivent payer les travailleurs conformément aux lois salariales applicables, y compris un salaire minimum acceptable pour favoriser des conditions de vie acceptables, les heures supplémentaires et les avantages légalement imposés. Les Tiers ne doivent pas exiger des heures de travail excessives susceptibles de présenter un danger pour la santé physique ou mentale d'un travailleur. Les conditions de paiement des Tiers, y compris des heures supplémentaires, doivent être communiquées de manière transparente aux travailleurs avant leur embauche et confirmées par écrit. Les travailleurs ne doivent pas être tenus d'effectuer un travail non rémunéré.

Frais de recrutement – Les Tiers ne doivent pas exiger des travailleurs qu'ils paient des frais de recrutement comme condition d'obtention ou de maintien de leur emploi.



Health innovation that matters

Liberté d'association – Les Tiers doivent respecter les droits des travailleurs, tels qu'énoncés dans les lois locales, à s'associer librement, à négocier collectivement, à adhérer ou non à des syndicats, à se faire représenter et à adhérer aux comités d'entreprise.

Capacité à faire part de préoccupations – Les Tiers doivent maintenir un mécanisme permettant aux travailleurs de communiquer ouvertement avec la direction concernant les conditions de travail sans menace de représailles, intimidation ou harcèlement.

Environnement

Pour atteindre les objectifs de durabilité, LivaNova estime que nous devons travailler ensemble pour construire des chaînes d'approvisionnement responsables avec une approche innovante et par le biais de la collaboration. La durabilité est un mode de vie qui doit être intégré dans nos méthodes de travail. Nous encourageons les Tiers à agir de manière responsable et efficace sur le plan environnemental afin de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement. Les Tiers sont encouragés à préserver l'énergie et les ressources naturelles, à éviter l'utilisation de matériaux dangereux dans la mesure du possible, à s'engager dans des activités de réutilisation et de recyclage des matériaux et à garantir l'élimination appropriée des déchets, y compris des matériaux dangereux.

Les Tiers doivent prendre des mesures pour manipuler et gérer activement les matières dangereuses de manière à ne pas nuire à la santé humaine ou à l'environnement.

LivaNova encourage les Tiers à prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et l'utilisation de matériaux dangereux afin d'améliorer continuellement la préservation de l'environnement. LivaNova s'est engagée à atteindre zéro émission nette de carbone d'ici 2050 et souhaite donc collaborer avec des Tiers qui partagent cet engagement.

Les Tiers doivent fournir un environnement de travail sûr et sain. Ils doivent protéger les travailleurs contre une exposition excessive aux risques chimiques, biologiques et physiques. Les Tiers doivent fournir une formation de sécurité adéquate concernant la manipulation de matériaux dangereux ou d'autres risques associés à l'environnement de travail. Les Tiers doivent identifier et évaluer les situations d'urgence sur le lieu de travail et établir des politiques et des pratiques d'intervention d'urgence pour atténuer les risques.

Qualité

Les Tiers doivent s'assurer que les matières premières, les composants et/ou les processus utilisés dans la fabrication, le transport et la manipulation des produits LivaNova répondent à toutes les normes et réglementations requises en matière de qualité des produits. Les Tiers doivent soutenir tous les audits qualité demandés par LivaNova et coopérer dans ce cadre. Les Tiers doivent informer LivaNova en cas de changements de processus ou de conception, ou d'écarts, car les changements peuvent avoir un impact négatif sur la qualité des produits LivaNova.

Les Tiers doivent prendre des mesures pour garantir la sécurité des produits LivaNova, des composants et des matières premières tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris lors de l'importation et de l'exportation de produits, afin de minimiser les risques associés à la perte ou à l'endommagement des produits LivaNova, à la contrefaçon ou à la revente de nos marchandises sur le marché secondaire.

Confidentialité des données et cybersécurité

Les Tiers doivent se conformer à toutes les exigences contractuelles relatives à la confidentialité et à la sécurité des informations de LivaNova, ce qui inclut toutes les informations ou tous les documents, quel que soit le support, reçus, créés, modifiés ou traités par le Tiers pour le compte de LivaNova. Les Tiers doivent traiter les informations de LivaNova



Health innovation that matters

uniquement conformément aux conditions de l'accord pertinent entre LivaNova et le Tiers, et autrement conformément à toutes les lois et exigences réglementaires applicables en matière de confidentialité et de sécurité des informations.

Sans limiter les obligations relatives à la confidentialité ou à la sécurité énoncées dans l'accord applicable entre les Tiers et LivaNova, les Tiers doivent respecter les exigences suivantes :

Transferts transfrontaliers de données – En ce qui concerne les transferts transfrontaliers d'informations à caractère personnel, les Tiers doivent se conformer aux restrictions applicables à ces transferts, y compris en mettant en œuvre un mécanisme de transfert de données approprié (par exemple, des clauses contractuelles types), en effectuant des évaluations des risques de transfert ou en prenant d'autres mesures requises par la loi applicable ou par d'autres instructions de LivaNova.

Catégories spéciales d'informations à caractère personnel – Si le traitement des informations LivaNova par les Tiers implique des catégories spéciales (sensibles) d'informations à caractère personnel, telles que l'origine raciale/ethnique, les convictions politiques/religieuses, l'appartenance syndicale, des données génétiques ou biométriques, des données relatives à la santé, des données sur la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle, ou des informations sensibles similaires, les Tiers doivent, si nécessaire, réaliser des évaluations approfondies de la vie privée pour évaluer et atténuer les risques associés au traitement de ces informations à caractère personnel.

Programme de cybersécurité – Les Tiers doivent mettre en place et maintenir un programme écrit complet de cybersécurité comprenant des garanties techniques, physiques et administratives appropriées pour protéger les informations personnelles traitées par le Tiers pour le compte de LivaNova. Entre autres contrôles, les Tiers doivent disposer de mécanismes pour déterminer si des divulgations non autorisées d'informations à caractère personnel ont eu lieu, ainsi que de processus pour détecter, réagir et remédier aux violations de sécurité.

Incidents de cybersécurité et violations de données – Les Tiers doivent informer rapidement LivaNova de tout incident de cybersécurité ou violation de données affectant le traitement des informations à caractère personnel par les Tiers pour le compte de LivaNova ou affectant autrement la capacité des Tiers à fournir des services à LivaNova. Cette notification doit être faite dans le délai prévu par le contrat. Les Tiers doivent coopérer avec les demandes raisonnables de LivaNova en ce qui concerne toute enquête sur les incidents de cybersécurité ou les violations de données affectant les informations de LivaNova traitées par le Tiers.

Systèmes de gestion

Surveillance – La conformité des Tiers au présent Code constitue une partie importante de la sélection et de l'évaluation des Tiers par LivaNova. Il incombe à chaque Tiers de respecter les exigences du présent Code et de transmettre ces exigences à ses Représentants. Les Tiers doivent mettre en place des processus pour surveiller la conformité de leurs Représentants aux obligations du présent Code.

Formation – Il est essentiel que les Tiers agissent avec intégrité et prennent des décisions éthiques dans toutes les relations commerciales avec, pour ou au nom de LivaNova. Ce Code définit les normes de comportement que nous attendons de nos Tiers et les aide à faire des choix éthiques et, plus important encore, à favoriser de meilleurs résultats en matière de sécurité des patients. Les Tiers doivent avoir mis en place des programmes de formation adéquats pour leurs Représentants afin d'assurer le niveau de connaissance approprié des domaines d'application du présent Code.

Audits et évaluations – LivaNova peut évaluer la conformité aux principes du présent Code par le biais d'actions pouvant inclure une évaluation des Tiers et/ou un audit des installations, des chaînes d'approvisionnement, des systèmes de qualité et des pratiques commerciales des Tiers. En particulier, LivaNova se réserve le droit (1) d'effectuer des audits et des inspections et/ou de désigner des tiers pour effectuer des inspections et (2) d'accéder à l'ensemble des installations, registres et documents pour garantir le respect approprié des exigences du Code de conduite.



Health innovation that matters

Si un audit effectué par LivaNova ou au nom de LivaNova révèle un non-respect du présent Code, LivaNova se réserve le droit de prendre des mesures correctives qui, en cas de non-conformité significative, peuvent également inclure l'arrêt immédiat de la relation commerciale avec le Tiers.

Programme de gestion des risques – Les tiers doivent mettre en place des mesures pour surveiller la conformité aux exigences du présent Code et prendre des mesures pour remédier à tout risque important en ce qui concerne les exigences légales ou réglementaires.

Continuité des activités – Les Tiers doivent disposer de plans de continuité des activités et de résilience appropriés pour réduire les interruptions des opérations commerciales de LivaNova.

Effectuer des signalements

En cas de doutes concernant le respect du présent Code, les Tiers et leurs Représentants doivent soumettre rapidement un rapport via la ligne dédiée à l'éthique de LivaNova à l'adresse livanova.ethicspoint.com.



Health innovation that matters

LivaNova PLC
Enregistré en Angleterre et au Pays de Galles
Immatriculation n° 09451374
20 Eastbourne Terrace
Londres W2 6LG,
Royaume-Uni

